

CAP IMTB

INTERVENTION EN MAINTENANCE TECHNIQUE DES BÂTIMENTS

LA FORMATION

Le titulaire du CAP IMTB exerce son activité dans les bâtiments gérés par des collectivités (communes, hôpitaux, entreprises, complexes touristiques), mais également dans les entreprises multi-services/rénovation, syndicats HLM et hôtellerie de plein-air. Il peut se voir confier des travaux de maintenance préventive : vérification, contrôle, entretien. En cas de dysfonctionnement, il est capable de localiser la panne et d'en évaluer la gravité. Il est à même de procéder aux réparations n'impliquant pas de modification technique, de remplacer un élément défectueux, de transmettre des informations à sa hiérarchie. Il doit tenir à jour les fiches d'entretien.

Ce professionnel connaît les différents matériaux et matériels, les modalités de leur mise en œuvre ou de leur installation, les causes de vieillissement et de panne. Par ailleurs, il maîtrise les techniques de contrôle.



STRUCTURES FIXES

- Maçonnerie
- Plâtrerie
- Revêtements de sol et mural
- Charpente et couverture



STRUCTURES MOBILES

- Menuiserie
- Serrurerie



RÉSEAUX ET APPAREILLAGES

- Plomberie
- Chauffage
- Électricité

Les élèves apprennent à lire des documents techniques (plan, notice de montage, mode d'emploi...). Ils étudient les différentes parties qui constituent un bâtiment (réseau électrique, réseau d'eau potable, toiture, menuiseries, revêtements muraux et de sol, vitrerie...) et leurs fonctions. Trouver les raisons d'un dysfonctionnement et y remédier, connaître les différents matériaux qui serviront aux divers travaux de dépannage ou de réfection, vérifier, contrôler le bon fonctionnement et le bon état des installations et organiser, planifier leur intervention en respectant les règles de sécurité.

QUALITÉS REQUISES

- > MÉTIER SOUVENT EXERCÉ SEUL OÙ IL FAUT FAIRE PREUVE D'AUTONOMIE, D'OBSERVATION ET D'ORGANISATION
- > ÊTRE SOIGNEUX
- > AVOIR LE SOUCI D'UNE BONNE PRÉSENTATION
- > RESPECTER LES RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ
- > ÊTRE DISCRET, EST INDISPENSABLE

 **ACCÈS À LA FORMATION**
Après la classe de troisième.

DURÉE DE LA FORMATION
→ 2 ANS

 **APPROFONDISSEZ**
Vos connaissances pratiques durant **14 semaines de formation en milieu professionnel** réparties sur les 2 années de formation.

 **EXAMENS ET DIPLÔME**
En deuxième année, les élèves se présentent à l'examen du **Certificat d'Aptitude Professionnelle IMTB**.
Les épreuves d'examen se déroulent sous forme d'épreuves en Contrôle en Cours de Formation (C.C.F.) et d'épreuves ponctuelles.

et après

PLUS TARD, DEVENEZ...

- Employé technique dans les services bâtiments de la ville, maisons de retraite, écoles, hôpitaux, hôtels, structures touristiques...
- Salarié d'une entreprise polyvalente : cuisiniste, maintenance, réhabilitation...

LA POURSUITE D'ÉTUDES

Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible de poursuivre des études.

Quelques exemples :

- BAC. PRO. MELEC
- BAC. PRO. Technicien du Froid et Conditionnement d'Air
- BAC. PRO. Technicien Menuisier Agenceur
- BAC. PRO. Hygiène, Propreté, Stérilisation

